



**COMMUNE DE SAINT-FRANCOIS**  
(population : 12 322 habitants)

**Compte administratif de 2022  
et budget primitif de 2023**

**Budget principal et budgets annexes « Golf »,  
« Port de plaisance » et « Aérodrome »**

**(Collectivité en plan de redressement)**

**Article L. 1612-14, alinéa 2, du code général  
des collectivités territoriales**

AVIS N° 2023-0069

SAISINE N° 34-971 – L. 1612-14, alinéa 2

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

**LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE LA GUADELOUPE,**

- VU,** le code général des collectivités territoriales ;
- VU,** le code des juridictions financières, notamment son article L. 232-1 ;
- VU,** l'arrêté n° SG/BCI du préfet de la Guadeloupe du 7 février 2023 portant délégation de signature à M. Maurice TUBUL, secrétaire général de la préfecture, publié au recueil des actes administratifs n° 971-2023-02-07-00001 du 7 février 2023 ;
- VU,** les avis précédents de la chambre régionale des comptes, notamment l'avis n° 2022-54 du 13 septembre 2022 relatif au compte administratif de 2021 et l'avis n° 2018-0188 du 27 décembre 2018 sur le compte administratif 2017 et sur la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de résorption du déficit budgétaire de la collectivité ;
- VU,** l'arrêté n° 971-2022-10-11-00002 du préfet de la Guadeloupe en date du 11 octobre 2022 portant règlement du budget primitif 2022 (budget principal et budgets annexes « Golf », « Port de plaisance » et « Aérodrome » de la commune de Saint-François) ;
- VU,** la lettre du 19 juin 2023, enregistrée au greffe le 20 juin 2023, par laquelle le préfet de la Guadeloupe a transmis à la chambre régionale des comptes le budget primitif de 2023 de la commune de Saint-François en application des dispositions de l'article L. 1612-14, alinéa 2, du code général des collectivités territoriales ;
- VU,** la lettre du 13 juillet 2023 par laquelle le président de la chambre a invité l'ordonnateur à présenter ses observations ;

VU, les réponses apportées par l'ordonnateur et le comptable ;

VU, l'ensemble des pièces du dossier ;

Après avoir entendu M. Alexandre ABOU, premier conseiller, en son rapport.

## I. SUR LA TRANSMISSION DU BUDGET PRIMITIF

La transmission du budget primitif de 2023 de la commune de Saint-François émane de M. Maurice TUBUL, secrétaire général de la préfecture, compétent pour saisir la chambre, en vertu de l'arrêté de délégation susvisé.

Selon les dispositions de l'article L. 1612-14, alinéas 2, 3 et 4, du code général des collectivités territoriales, « *lorsque le budget d'une collectivité territoriale a fait l'objet des mesures de redressement prévues à l'alinéa précédent, le représentant de l'État dans le département transmet à la chambre régionale des comptes le budget primitif afférent à l'exercice suivant. Si, lors de l'examen de ce budget primitif, la chambre régionale des comptes constate que la collectivité territoriale n'a pas pris de mesures suffisantes pour résorber ce déficit, elle propose les mesures nécessaires au représentant de l'État dans le département dans un délai d'un mois à partir de la transmission prévue à l'alinéa précédent. Le représentant de l'État règle le budget et le rend exécutoire [...]. S'il s'écarte des propositions formulées par la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite. En cas de mise en œuvre des dispositions des alinéas précédents, la procédure prévue à l'article L. 1612-5 n'est pas applicable* ».

Selon l'article R. 1612-29 du même code, « *lorsque les budgets primitifs des exercices au cours desquels le déficit doit être résorbé ne font pas ressortir les mesures suffisantes à cette résorption, la chambre régionale des comptes, à laquelle ces budgets ont été transmis par le représentant de l'État, propose à ce dernier les mesures nécessaires, dans les conditions prévues à l'article R. 1612-21. Lorsque les budgets font ressortir des mesures suffisantes, la chambre le constate* ».

Le budget primitif de 2023, qui comprend un budget principal, un budget annexe « *Golf* », un budget annexe « *Port de plaisance* », et un budget annexe « *Aérodrome* » a été arrêté en déséquilibre par le préfet de la Guadeloupe sur proposition de la chambre dans le cadre d'un plan pluriannuel de résorption du déficit budgétaire de l'établissement.

Par lettre du 19 juin 2023, enregistrée au greffe le 20 juin 2023, le préfet de la Guadeloupe a saisi la chambre d'une demande d'avis sur le budget primitif de 2023 de la commune de Saint-François.

Il résulte de ce qui précède que la transmission du préfet de la Guadeloupe est conforme aux dispositions de l'article L. 1612-14, alinéa 2, du code général des collectivités territoriales. Par suite, il appartient à la chambre de s'assurer, au regard des dispositions précitées, du caractère suffisant des mesures de résorption du déficit et de proposer, si tel n'est pas le cas, des mesures complémentaires.

## II. SUR LA CONCORDANCE DES RESULTATS COMPTABLES

Les résultats comptables du compte de gestion de 2022 du budget principal et des budgets annexes « *Golf* », « *Port de plaisance* » et « *Aérodrome* » sont en concordance avec ceux des comptes administratifs de 2022.

## III. SUR LES CORRECTIONS EN SINCERITE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Lors de la séance du 31 mai 2023, la commune de Saint-François a adopté les budgets primitifs de l'exercice 2023 en application des dispositions combinées des articles L. 1612-9 et L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales. Les comptes administratifs ont été votés lors de la séance du 27 avril 2023.

Le budget primitif 2023 du budget principal a été adopté avec un déficit de la section de fonctionnement de 4 534 821,82 euros et un excédent de la section d'investissement de 254 875,54 euros.

Le budget primitif 2023 du budget annexe « *Golf* » a été adopté avec un déficit de la section d'exploitation de 1 108 495,51 euros et un déficit de la section d'investissement de 373 848,91 euros.

Le budget primitif 2023 du budget annexe « *Port de plaisance* » a été adopté avec un excédent de la section d'exploitation de 325 867,53 euros et un déficit de la section d'investissement de 31 608,20 euros.

Le budget primitif 2023 du budget annexe « *Aérodrome* » a été adopté en équilibre.

Il appartient à la chambre de vérifier, au vu notamment des justificatifs communiqués par le représentant de l'État et l'ordonnateur, la sincérité des inscriptions votées par le conseil communautaire.

### III. A. Sur la sincérité des restes à réaliser

La chambre vérifie les inscriptions en dépenses et recettes, ainsi que les reports et les restes à réaliser au titre de l'exercice précédent. Le cas échéant, elle intègre les modifications dans le budget primitif de 2023. En effet, le législateur n'a pas conféré aux chambres régionales des comptes le pouvoir de modifier les écritures du compte administratif voté.

#### III. A. 1. Budget principal

La section de fonctionnement comporte des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'un montant respectif de 4 830 906,03 euros et de 1 127 677,84 euros.

La section d'investissement comporte des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'un montant respectif de 5 262 660,53 euros et de 4 057 928,50 euros.

##### a. *En recettes de fonctionnement*

Au 31 décembre 2022, plusieurs comptes d'attente comportent des recettes en attente d'émission de titre. Ainsi, le compte 471 « *Recettes à classer ou à régulariser* », qui enregistre des recettes encaissées sans titre préalable, comporte des écritures à hauteur de

843 536 euros. La commune et le comptable public doivent se rapprocher afin d'apurer les comptes d'attente de recettes encaissées avant émission de titres.

Le chapitre 75 « *Autres produits de gestion courante* » est diminué de 831 250,39 euros et le chapitre 77 « *Produits spécifiques* » est diminué de 81 938,02 euros faute de pièces justificatives transmises par la commune.

Au total, les recettes de fonctionnement restant à réaliser ainsi corrigées s'élèvent à 214 489,43 euros.

*b. En dépenses de fonctionnement*

Le chapitre 011 « *Charges à caractère général* » est augmenté de 331 675,88 euros correspondants à :

- 319 978,45 euros, compte tenu de factures 2022 non engagées et non mandatées au 31 décembre 2022 selon le recensement de la commune ;
- 11 697,43 euros correspondant à deux factures d'électricité impayées auprès du syndicat mixte d'électricité de la Guadeloupe.

Le chapitre 012 « *Charges de personnel* » est augmenté de 110,40 euros selon la liste des factures 2022 non engagées au 31 décembre 2022 transmise par la commune.

Le chapitre 66 « *Charges financières* » est augmenté de 21 486,15 euros, pour comptabiliser les intérêts à payer des emprunts contractés auprès de la Banque des territoires.

Au total, les dépenses de fonctionnement restant à réaliser ainsi corrigées s'élèvent à 5 184 178,46 euros.

*c. En recettes d'investissement*

Le chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » est augmenté de 972 144,81 euros, correspondant au fonds régional pour le développement et l'emploi (FRDE) 2022 versé sur l'année 2023.

Au total, les recettes d'investissement restant à réaliser corrigées s'élèvent ainsi à 5 030 073,31 euros.

*d. En dépenses d'investissement*

Il n'y a pas de correction en sincérité à apporter aux restes à réaliser en dépenses d'investissement, qui s'établissent à 5 262 660,53 euros.

*e. Total des corrections*

La somme des corrections sur les restes à réaliser s'élève donc à -294 316,03 euros, se répartissant comme il suit :

Tableau n°1 : Montant des corrections en sincérité à reporter (en euros) au budget principal

<b>Section de fonctionnement</b>						
	Réalisé y compris rattachements (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C=A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	33 695 523,77	4 830 906,03	38 526 429,80	353 272,43	38 879 702,23	353 272,43
Recettes	33 594 277,15	1 127 677,84	34 721 954,99	-913 188,41	33 808 766,58	-913 188,41
Résultat de l'exercice	-101 246,62	-3 703 228,19	-3 804 474,81	-1 266 460,84	-5 070 935,65	-1 266 460,84
Résultat n-1	-422 332,52		-422 332,52		-422 332,52	0,00
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-523 579,14</b>	<b>-3 703 228,19</b>	<b>-4 226 807,33</b>	<b>-1 266 460,84</b>	<b>-5 493 268,17</b>	<b>-1 266 460,84</b>
<b>Section d'investissement</b>						
	Réalisé (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C=A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	2 867 153,71	5 262 660,53	8 129 814,24	0,00	8 129 814,24	0,00
Recettes	7 415 558,55	4 057 928,50	11 473 487,05	972 144,81	12 445 631,86	972 144,81
Résultat de l'exercice	4 548 404,84	-1 204 732,03	3 343 672,81	972 144,81	4 315 817,62	972 144,81
Résultat n-1	-2 193 826,93		-2 193 826,93		-2 193 826,93	0,00
<b>Résultat cumulé</b>	<b>2 354 577,91</b>	<b>-1 204 732,03</b>	<b>1 149 845,88</b>	<b>972 144,81</b>	<b>2 121 990,69</b>	<b>972 144,81</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>1 830 998,77</b>	<b>-4 907 960,22</b>	<b>-3 076 961,45</b>	<b>-294 316,03</b>	<b>-3 371 277,48</b>	<b>-294 316,03</b>

Source : chambre régionale des comptes

Après vérification de la sincérité des restes à réaliser, le résultat global du compte administratif de 2022 du budget principal est un déficit de 3 371 277,48 euros, y compris le résultat reporté de fonctionnement de - 422 332,52 euros et le résultat reporté d'investissement de - 2 193 826,93 euros.

### III. A. 2. Budget annexe « Golf »

La section d'exploitation ne comporte pas de restes à réaliser en recettes qui n'appellent pas d'observations et des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 53 770,06 euros.

Il convient d'inscrire au chapitre 011 « Charges à caractère général », une somme de 63 041,47 euros composée de 19 222,50 euros correspondant aux factures non engagées et non mandatées au 31 décembre 2022 et de 43 818,97 euros de factures de l'exercice 2021 non mandatées.

Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » est augmenté de 11 176,81 euros, correspondant aux factures 2022 non engagées et non mandatées au 31 décembre 2022, et aux factures non rattachées à l'exercice 2022, à l'origine voté à tort en investissement.

La section d'investissement ne comporte pas de restes à réaliser en recettes et des restes à réaliser à hauteur de 195 091,85 euros en dépenses.

Le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » est diminué de 11 176,81 euros correspondant aux restes à réaliser inscrits au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » de la section d'exploitation, à l'origine voté à tort en investissement.

Le total des corrections sur les restes à réaliser s'élève donc à 63 041,47 euros, se répartissant comme il suit :

Tableau n°2 : Montant des corrections en sincérité à reporter (en euros) au budget annexe « Golf »

<b>Section d'exploitation</b>						
	Réalisé y compris rattachements (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C=A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	1 206 206,00	53 770,06	1 259 976,06	74 218,28	1 334 194,34	74 218,28
Recettes	1 089 430,80	0,00	1 089 430,80	0,00	1 089 430,80	0,00
Résultat de l'exercice	-116 775,20	-53 770,06	-170 545,26	-74 218,28	-244 763,54	-74 218,28
Résultat n-1	-1 049 679,21		-1 049 679,21	0,00	-1 049 679,21	0,00
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-1 166 454,41</b>	<b>-53 770,06</b>	<b>-1 220 224,47</b>	<b>-74 218,28</b>	<b>-1 294 442,75</b>	<b>-74 218,28</b>
<b>Section d'investissement</b>						
	Réalisé (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C=A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	297 095,95	195 091,85	492 187,80	-11 176,81	481 010,99	-11 176,81
Recettes	69 800,96	0,00	69 800,96	0,00	69 800,96	0,00
Résultat de l'exercice	-227 294,99	-195 091,85	-422 386,84	11 176,81	-411 210,03	11 176,81
Résultat n-1	-1 168 581,55		-1 168 581,55	0,00	-1 168 581,55	0,00
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-1 395 876,54</b>	<b>-195 091,85</b>	<b>-1 590 968,39</b>	<b>11 176,81</b>	<b>-1 579 791,58</b>	<b>11 176,81</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>-2 562 330,95</b>	<b>-248 861,91</b>	<b>-2 811 192,86</b>	<b>-63 041,47</b>	<b>-2 874 234,33</b>	<b>-63 041,47</b>

Source : chambre régionale des comptes

Après vérification de la sincérité des restes à réaliser, le résultat global du compte administratif de 2022 du budget annexe « Golf » est un déficit de 2 874 234,33 euros, y compris le résultat reporté d'exploitation de - 1 049 679,21 euros et le résultat reporté d'investissement de - 1 168 581,55 euros.

### III. A. 3. Budget annexe « Port de plaisance »

La section d'exploitation comporte des restes à réaliser en recettes d'un montant de 305 169,18 euros, qui n'appellent pas d'observations.

La section d'exploitation comporte des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 27 355,58 euros. Il convient d'inscrire au chapitre 011 « Charges à caractère général », une somme de 13 800 euros et au chapitre 012 « Charges de personnel » une somme de 550 euros, correspondant aux factures 2022 non engagées et non mandatées au 31 décembre 2022, et aux factures non rattachées à l'exercice 2022.

La section d'investissement ne comporte pas de restes à réaliser.

Le total des corrections sur les restes à réaliser s'élève donc à 14 350 euros, se répartissant comme il suit :

Tableau n°3 : Montant des corrections en sincérité à reporter au budget annexe « Port de plaisance »

Section d'exploitation						
	Réalisé y compris rattachements (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	325 447,55	27 355,58	352 803,13	14 350,00	367 153,13	14 350,00
Recettes	1 080,02	305 169,18	306 249,20	0,00	306 249,20	0,00
Résultat de l'exercice	-324 367,53	277 813,60	-46 553,93	-14 350,00	-60 903,93	-14 350,00
Résultat n-1	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-324 367,53</b>	<b>277 813,60</b>	<b>-46 553,93</b>	<b>-14 350,00</b>	<b>-60 903,93</b>	<b>-14 350,00</b>
Section d'investissement						
	Réalisé (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	52 393,38	0,00	52 393,38	0,00	52 393,38	0,00
Recettes	153 099,46	0,00	153 099,46	0,00	153 099,46	0,00
Résultat de l'exercice	100 706,08	0,00	100 706,08	0,00	100 706,08	0,00
Résultat n-1	-69 097,88		-69 097,88	0,00	-69 097,88	0,00
<b>Résultat cumulé</b>	<b>31 608,20</b>	<b>0,00</b>	<b>31 608,20</b>	<b>0,00</b>	<b>31 608,20</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>-292 759,33</b>	<b>277 813,60</b>	<b>-14 945,73</b>	<b>-14 350,00</b>	<b>-29 295,73</b>	<b>-14 350,00</b>

Source : chambre régionale des comptes

Après vérification de la sincérité des restes à réaliser, le résultat global du compte administratif de 2022 du budget annexe « Port de plaisance » est un déficit de 29 295,73 euros, y compris le résultat reporté d'investissement de - 69 097,88 euros.

### III. A. 4. Budget annexe « Aéroport »

La section d'exploitation ne comporte pas de restes à réaliser en recettes et des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 43 731,74 euros qui n'appellent pas d'observations.

La section d'investissement ne comporte pas de restes à réaliser.

Après vérification de la sincérité des restes à réaliser, le résultat global du compte administratif de 2022 du budget annexe « Aéroport » est un suréquilibre de 20 518,66 euros.

Le résultat agrégé du compte administratif 2022 est un déficit de 6 254 288,88 euros, représentant 18 % des recettes de fonctionnement :

Tableau n°4 : Résultat agrégé du compte administratif 2022

Budgets	Recettes de fonctionnement/exploitation	Résultat de clôture
Budget principal	33 808 766,58	- 3 371 277,48
Budget annexe "Golf"	1 089 430,80	- 2 874 234,33
Budget annexe "Port de plaisance"	306 249,20	- 29 295,73
Budget annexe "Aérodrome"	64 250,40	20 518,66
Résultat	35 268 696,98	- 6 254 288,88

Source : chambre régionale des comptes

### III. B. Sur la sincérité des mesures nouvelles

#### III. B. 1. Budget principal

##### a. En recettes de fonctionnement

La collectivité a voté les recettes nouvelles de fonctionnement à 31 084 761 euros.

L'état de consommation des crédits transmis par la commune conduit la chambre à diminuer les recettes de fonctionnement sur les chapitres suivants :

- le chapitre 013 « Atténuations de charges » est diminué de 30 000 euros ;
- le chapitre 70 « Produits services, domaines et ventes » est diminué de 269 105 euros ;
- le chapitre 731 « Fiscalité locale » est diminué de 284 094,90 euros correspondant à la taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière et aux droits de place.

Le chapitre 74 « Dotations et participations » est augmenté de 1 514 683 euros afin de prendre en compte :

- le montant attribué à la commune de Saint-François de 1 886 852 euros selon l'arrêté du 13 octobre 2023 portant attribution de la dotation mentionnée au I de l'article 14 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022. Cette dotation exceptionnelle a pour finalité de compenser pour les collectivités les augmentations du coût de l'énergie, du coût de la vie et de la revalorisation de l'indice de rémunération des agents de la fonction publique ;
- la diminution de 6 169 euros correspondant au montant réel de la compensation exonération taxe foncière selon l'arrêté de la préfecture ;
- la diminution de 366 000 euros conformément à l'état de consommation des crédits.

Au total, le montant des recettes de fonctionnement corrigées, y compris les restes à réaliser, s'élève à 32 230 733,53 euros.

*b. Les dépenses de fonctionnement*

La collectivité a voté les dépenses nouvelles de fonctionnement à 31 392 775,49 euros, hors résultat reporté de 523 579,14 euros.

Selon l'état de consommation des crédits et des besoins évalués et communiqués par la commune, le chapitre 012 « *Charges de personnel* » est augmenté de 351 130 euros.

Le chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* » est augmenté de 259 755 euros correspondant aux corrections suivantes :

- augmentation de 9 755 euros correspondant au montant exact de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- 300 000 euros sont ajoutés conformément à la délibération N° 2023-05/029 votée le 5 juin 2023 attribuant une subvention exceptionnelle à la caisse des écoles ;
- diminution de 50 000 euros en correction du montant de la subvention à la caisse des écoles inscrite au budget de la commune (1 600 000 euros) par rapport au montant inscrit au budget de la caisse des écoles (1 550 000 euros).

En l'absence de justificatifs de la commune, le chapitre 68 « *Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions* » est diminué de 2 055 997,34 euros.

En tenant compte de l'ensemble des corrections, le montant des dépenses de fonctionnement, y compris les restes à réaliser, s'établit à 35 655 420,75 euros.

*c. Les recettes d'investissement*

La collectivité a voté les recettes nouvelles d'investissement à 2 274 002,66 euros, hors résultat reporté de 2 354 577,91 euros.

Le chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » est diminué de 244 466,40 euros en fonction de :

- la prise en compte de la subvention liée à l'opération n° 05-2023 « *Acquisition des matériels et équipements de la base nautique* » signée le 22 juin 2023 à hauteur de 48 000 euros ;
- la suppression de la subvention « *Mise aux normes de la cuisine centrale* » d'un montant de 292 466,40 euros, repositionnée dans le budget de la caisse des écoles.

Le chapitre 10 « *Dotations fonds divers et réserves* » est diminué de 650 000 euros en fonction de l'état de consommation des crédits et de l'absence de justificatif transmis par la commune.

Le chapitre 024 « *Produits des cessions* » est diminué de 600 000 euros pour défaut de pièce justifiant la vente du lotissement des Cerisiers.

En tenant compte de ces corrections, le montant total des recettes d'investissement, y compris les restes à réaliser, s'établit à 8 164 187,48 euros.

*d. Les dépenses d'investissement*

La collectivité a voté les dépenses nouvelles d'investissement à 3 168 973 euros.

Le chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » est diminué de 200 000 euros faute de justificatifs transmis par la commune.

Le chapitre 23 « *Immobilisations en cours* » doit être réduit de 240 523,32 euros, correspondant aux opérations suivantes :

- suppression de 92 000 euros de dépenses liées à l'opération « *Réhabilitation de la cuisine centrale* » suite au repositionnement de l'opération dans le budget de la caisse des écoles ;
- ajout du prévisionnel de dépenses lié à l'opération n° 05-2023 « *Acquisition des matériels et équipements de la base nautique* » à hauteur de 60 000 euros ;
- diminution de 208 523,32 euros correspondant à la différence entre les montants renseignés dans le contrat PEYI entre le département et la commune (fiches actions) et le montant inscrit au budget primitif.

Le montant total des dépenses d'investissement corrigées, y compris les restes à réaliser, s'établit donc à 7 991 110,21 euros.

*e. Total des corrections*

Le budget primitif ainsi corrigé présente un déficit de 3 424 687,22 euros de la section de fonctionnement et un excédent de la section d'investissement de 173 077,27 euros.

III. B. 2. Budget annexe « Golf »

*a. Les recettes d'exploitation*

La collectivité a voté les recettes nouvelles d'exploitation à 1 510 000 euros.

Le chapitre 70 « *Produits services, domaines et ventes* » est diminué de 379 782,67 euros au vu de l'état de consommation des crédits et des justificatifs transmis par la collectivité.

Le chapitre 75 « *Autres produits de gestion courante* » est augmenté de 10 800 euros au vu de l'état de consommation et des justificatifs transmis par la collectivité

En tenant compte de l'ensemble des corrections, le montant des recettes d'exploitation, y compris les restes à réaliser, s'élève à 1 141 017,33 euros.

*b. Les dépenses d'exploitation*

La collectivité a voté les dépenses nouvelles d'exploitation à 1 398 271,04 euros, hors résultat reporté de 1 166 454,41 euros.

Le chapitre 011 « *Charges à caractère général* » est diminué de 293 970,11 euros composés de 19 222,50 euros de dépenses non engagées au 31 décembre 2022 intégrées en

mesures de correction des restes à réaliser et de 274 747,61 euros au vu de l'état de consommation et des justificatifs transmis.

Le chapitre 012 « *Charges de personnel* » doit être augmenté de 28 718 euros au vu de l'état de consommation des crédits et des justificatifs transmis par la collectivité.

Le chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* » est augmenté de 36 000 euros correspondant à un titre prescrit de 2017 admis en non-valeur.

En tenant compte de l'ensemble des corrections, le montant des dépenses d'exploitation, y compris les restes à réaliser, s'établit à 2 463 461,68 euros.

*c. Les recettes d'investissement*

La collectivité a voté les recettes nouvelles d'investissement à 78 271,94 euros qui n'appellent pas d'observations.

*d. Les dépenses d'investissement*

La collectivité a voté les dépenses nouvelles d'investissement à 257 029 euros.

Le chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » est augmenté de 40 000 euros pour prendre en compte les dépenses prévues en travaux suite aux engagements de la collectivité.

En tenant compte de l'ensemble des corrections, le montant des dépenses d'investissement, y compris les restes à réaliser, s'établit à 480 944,04 euros.

*e. Total des corrections*

Le budget primitif ainsi corrigé présente un déficit de 1 322 444,35 euros de la section d'exploitation et un déficit de la section d'investissement de 402 672,10 euros.

III. B. 3. Budget annexe « Port de plaisance »

*a. Les recettes d'exploitation*

La collectivité a voté les recettes nouvelles d'exploitation à 429 444,93 euros.

Le chapitre 70 « *Produits services, domaines et ventes* » est diminué de 124 275,93 euros au vu de l'état de consommation des crédits et des justificatifs transmis par la collectivité.

En tenant compte de l'ensemble des corrections, le montant des recettes d'exploitation, y compris les restes à réaliser, s'élève à 610 338,18 euros.

*b. Les dépenses d'exploitation*

La collectivité a voté les dépenses nouvelles d'exploitation à 382 891 euros.

Le chapitre 011 « *Charges à caractère général* » est diminué de 60 137 euros composés de 13 800 euros de dépenses non engagées au 31 décembre 2022 intégrées en mesures de correction des restes à réaliser et de 46 337 euros au vu de l'état de consommation des crédits et des justificatifs transmis.

Le chapitre 012 « *Charges de personnel* » est diminué de 159 709 euros composés de 550 euros de dépenses non engagées au 31 décembre 2022 intégrées en mesures de correction des restes à réaliser et de 159 159 euros au vu de l'état de consommation des crédits et des justificatifs transmis.

Le chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* » est augmenté de 7 461,23 euros correspondant aux titres prescrits transmis par le comptable.

Le chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* » est augmenté de 21 110,20 euros pour équilibrer la section d'investissement.

En tenant compte de l'ensemble des corrections, le montant des dépenses d'exploitation, y compris les restes à réaliser, s'établit à 233 322,01 euros.

*c. Les recettes d'investissement*

La collectivité a voté les recettes nouvelles d'investissement à 54 150,10 euros.

En effet miroir de l'augmentation du virement à la section d'investissement, les recettes du chapitre 021 « *Virement de la section de fonctionnement* » sont augmentées de 21 110,20 euros.

En tenant compte de l'ensemble des corrections, le montant des recettes d'investissement s'établit à 75 260,30 euros.

*d. Les dépenses d'investissement*

La collectivité a voté les dépenses nouvelles d'investissement à 85 758,30 euros.

Le chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » est diminué de 10 498 euros au vu de l'état de consommation des crédits de fin d'année et des justificatifs transmis.

En tenant compte de l'ensemble des corrections, le montant des dépenses d'investissement, s'établit à 75 260,30 euros.

*e. Total des corrections*

Le budget primitif ainsi corrigé présente un suréquilibre de 377 016,17 euros de la section d'exploitation et une section d'investissement à l'équilibre.

III. B. 4. Budget annexe « Aérodrome »

*a. Les recettes d'exploitation*

La collectivité a voté des recettes nouvelles d'exploitation à 62 000 euros, hors résultat reporté de 64 250,40 euros.

Le chapitre 70 « *Produits services, domaines et ventes* » est diminué de 12 797 euros au vu de l'état de consommation des crédits et des justificatifs transmis par la collectivité.

En tenant compte de l'ensemble des corrections, le montant des recettes d'exploitation s'élève à 113 453,40 euros.

*b. Les dépenses d'exploitation*

La collectivité a voté des dépenses nouvelles d'exploitation à 82 518,66 euros.

Le chapitre 011 « *Charges à caractère général* » est diminué de 23 969 euros au vu de l'état de consommation des crédits et des justificatifs transmis.

Compte tenu de l'absence d'investissement, le virement à la section d'investissement du chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* » budgété à hauteur de 10 000 euros est supprimé.

En tenant compte de l'ensemble des corrections, le montant des dépenses d'exploitation, y compris les restes à réaliser, s'établit à 92 281,40 euros.

*c. Les recettes d'investissement*

La collectivité a voté les recettes nouvelles d'investissement à 10 000 euros.

En effet miroir de la suppression du virement à la section d'investissement, les recettes du chapitre 021 « *Virement de la section de fonctionnement* » sont diminuées de 10 000 euros.

En tenant compte de l'ensemble des corrections, il n'y a pas de recettes d'investissement.

*d. Les dépenses d'investissement*

La collectivité a voté les dépenses nouvelles d'investissement à 10 000 euros.

Le chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » est diminué de 10 000 euros au vu de l'état de consommation des crédits de fin d'année.

En tenant compte de l'ensemble des corrections, il n'y a pas de dépenses d'investissement.

*e. Total des corrections*

Le budget primitif ainsi corrigé présente un suréquilibre de 21 172 euros de la section d'exploitation.

## **IV. SUR LES CONDITIONS DU REDRESSEMENT**

### **IV. A. 1. Le budget principal**

Selon les dispositions de l'article R. 1612-29 du CGCT, « *Lorsque les budgets primitifs des exercices au cours desquels le déficit doit être résorbé ne font pas ressortir les mesures suffisantes à cette résorption, la chambre régionale des comptes, à laquelle ces budgets ont été transmis par le représentant de l'Etat, propose à ce dernier les mesures nécessaires, dans les conditions prévues à l'article R. 1612-21. Lorsque les budgets font ressortir des mesures suffisantes, la chambre le constate* ».

Les écarts à la trajectoire s'agissant de la section de fonctionnement s'établissent comme suit :

Tableau n°5 : Ecart à la trajectoire de redressement

	Trajectoire 2022	BP 2022 corrigé	Trajectoire 2023	BP 2023 corrigé
Recettes de fonctionnement	28 942 659	29 255 837	29 079 659	32 230 734
Dépenses de fonctionnement	26 932 485	34 712 375	26 969 627	35 131 842
Résultat de l'exercice	2 010 174	-5 456 538	2 110 032	-2 901 108
Résultat cumulé	-6 475 530	-5 878 870	-4 365 498	-3 424 687

Source : chambre régionale des comptes – avis n° 2018-0188

Au budget primitif 2023, on peut constater que le prévisionnel de recettes est supérieur à la trajectoire fixée (+3 151 075 euros). Cependant les dépenses dépassent plus largement cette trajectoire, avec une différence de 8 162 215 euros, engendrant un déficit prévisionnel de la section de fonctionnement de 2 901 108 euros alors qu'un excédent de 2 110 032 euros était prévu au plan de redressement dans l'avis n° 2018-0188.

La chambre constate que la commune a pris l'exact contrepied des préconisations mentionnées dans ses précédents avis, en augmentant notamment très fortement ses charges de personnel et ses charges à caractère général, qui excèdent respectivement de 4 102 672 euros et de 2 691 361 euros la trajectoire préconisée.

Le plan de redressement mis en place en 2018 prévoyait le retour à l'équilibre de la section de fonctionnement en 2025. Il ne sera pas atteint car le redressement est compromis par l'absence de mesures sur les charges de fonctionnement. Il est ainsi relevé en 2023 que le bénéfice de recettes exceptionnelles (la commune a perçu en 2023 une dotation « inflation » de 1,9 million d'euros) s'accompagne d'une augmentation des dépenses structurelles de la collectivité.

Au regard de ce qui précède, la chambre invite la collectivité à mettre en œuvre les mesures du plan de redressement formulé dans l'avis n° 2018-0188 et les préconisations en matière de non renouvellement des départs à la retraite et des contractuels détaillés dans l'avis n° 2021-0127.

#### IV. A. 2. Le budget « Golf »

Dans son avis n° 2017-0252 du 8 décembre 2017, la chambre avait fixé une trajectoire de redressement concernant le budget du *Golf*, en émettant des recommandations permettant un retour à l'équilibre budgétaire de la section d'exploitation à la fin de l'année 2022 au plus tard.

La section d'exploitation du *Golf* du budget primitif 2023 corrigé montre un résultat cumulé de – 1 322 444 euros détaillé comme suit :

Tableau n°6 : Etat des lieux du budget « Golf » 2023

	BP 2023 corrigé
Recettes d'exploitation	1 141 017
Dépenses d'exploitation	1 297 007
Résultat de l'exercice	-155 990
Résultat cumulé	-1 322 444

Source : chambre régionale des comptes

La chambre constate que la commune de Saint-François n'a pas suivi les recommandations mentionnées dans ses précédents avis. Le budget « *Golf* » 2023 n'est donc toujours pas à

l'équilibre. Cette situation est due à l'insuffisance des produits d'exploitation du fait de l'absence de modification tarifaire, d'optimisation des recettes, de valorisation des espaces commerciaux et d'un déficit manifeste d'attractivité.

Le golf a procédé également à une augmentation très forte des charges de personnel et des charges à caractère général. Il en résulte un accroissement du déficit d'exploitation cumulé qui empêche toute perspective de rééquilibrage.

La chambre renvoie aux mesures de redressement préconisées dans ses avis susmentionnés et à défaut, invite la commune à repenser le modèle économique de son golf municipal.

#### IV. A. 3. Le budget « Port de Plaisance »

Le budget « Port de plaisance » primitif 2023 présente un excédent du résultat global prévisionnel de 377 016,17 euros.

La chambre recommande toutefois de procéder à la révision tarifaire des places portuaires et des redevances d'occupation du domaine public comme préconisé dans son avis précédent.

#### IV. A. 4. Le budget « Aéroport »

Le budget « Aéroport » primitif 2023 présente un excédent du résultat global prévisionnel de 21 172 euros.

La chambre renvoie aux recommandations émises dans son précédent avis, notamment de régulariser les titres d'occupation de l'aéroport afin de percevoir les recettes.

L'ensemble des corrections et propositions ont fait l'objet, au cours de l'instruction, de la contradiction prévue par les normes professionnelles des juridictions financières, article VI-17.

### **PAR CES MOTIFS,**

- 1) **DECLARE** conforme aux dispositions de l'article L. 1612-14, alinéa 2, du code général des collectivités territoriales, la transmission par le préfet de la Guadeloupe à la chambre régionale des comptes, des comptes administratifs de 2022 et des budgets primitifs de 2023 de la commune de Saint-François ;
- 2) **CONSTATE**, après vérification de la sincérité des restes à réaliser, que le résultat global de clôture agrégé du compte administratif de 2022 de la commune de Saint-François est un déficit de 6 254 288,88 euros ;
- 3) **CONSTATE** que le budget voté par la commune de Saint-François pour 2023 n'est pas en équilibre réel ;
- 4) **PROPOSE** au préfet de la Guadeloupe de régler le budget primitif de 2023 de la collectivité (budget principal et budgets annexes « Golf », « Port de plaisance » et « Aéroport »), en apportant aux budgets votés les modifications figurant dans les tableaux joints en annexe ;

- 5) **DEMANDE** au préfet de la Guadeloupe de lui transmettre le compte administratif de 2023 et le budget primitif de 2024 de la commune de Saint-François conformément aux dispositions de l'article L. 1612-14, alinéa 2, du code général des collectivités territoriales ;
- 6) **RAPPELLE** qu'en application de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, « *les assemblées délibérantes sont tenues informées dès leur plus proche réunion des avis formulés par la chambre régionale des comptes et des arrêtés pris par le représentant de l'État* » et que cet avis doit, sans attendre la réunion de l'assemblée délibérante, faire l'objet d'une publicité immédiate ;
- 7) **DEMANDE** en conséquence à la commune de Saint-François de faire connaître à la chambre la date de cette réunion et de l'accomplissement de cette obligation ;
- 8) **DIT** que le présent avis sera notifié au préfet de la Guadeloupe, à l'ordonnateur et au directeur régional des finances publiques.

Délibéré par la chambre régionale des comptes de la Guadeloupe, le 12 décembre 2023.

Présents :

- M. Patrick BARBASTE, président de chambre, président de séance ;
- Mme Louise AREND, premier conseiller ;
- M. Alexandre ABOU, premier conseiller, rapporteur.

Le président de séance

La greffière de séance

Patrick BARBASTE

Martine AZARES

**ANNEXE N° 1 : Budgets de la commune de Saint-François proposé pour 2023**

Tableau n°7 : Budget principal de 2023 corrigé par la chambre

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
011	Charges à caractère général	6 759 685,51	331 675,88	0,00	7 091 361
012	Charges de personnel	19 533 706,13	110,40	351 130,00	19 884 947
014	Atténuations de produits	2 288 873,00	0,00	0,00	2 288 873
65	Autres charges de gestion courantes	4 725 787,39	0,00	259 755,00	4 985 542
66	Charges financières	465 629,49	21 486,15	0,00	487 116
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0
68	Dotations aux amortissements	2 055 997,34	0,00	-2 055 997,34	0
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	394 002,66	0,00	0,00	394 003
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
<b>D002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	523 579,14	0,00	0,00	523 579
<b>Total</b>		<b>36 747 260,66</b>	<b>353 272,43</b>	<b>-1 445 112,34</b>	<b>35 655 421</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
013	Atténuations de charges	243 000,00	0,00	-30 000,00	213 000
70	Produits services, domaines et ventes	1 468 044,27	0,00	-269 105,00	1 198 939
73	Impôts et taxes	8 863 825,42	0,00	0,00	8 863 825
731	Fiscalité locale	15 741 031,42	0,00	-284 094,90	15 456 937
74	Dotations et participations	4 911 349,32	0,00	1 514 683,00	6 426 033
75	Autres produits de gestion courante	985 188,41	-913 188,41	0,00	72 000
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
<b>R002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	0,00	0,00	0,00	0
<b>Total</b>		<b>32 212 438,84</b>	<b>-913 188,41</b>	<b>931 483,10</b>	<b>32 230 734</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	92 977,48	0,00	0,00	92 977
204	Subventions d'équipemet versées	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	817 741,24	0,00	-200 000,00	617 741
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	5 548 557,30	0,00	-240 523,32	5 308 034
10	Dotations, fnds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées	1 668 973,00	0,00	0,00	1 668 973
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	303 384,51	0,00	0,00	303 385
45,1	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
<b>D001</b>	<b>Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé</b>	0,00	0,00	0,00	0
<b>Total</b>		<b>8 431 633,53</b>	<b>0,00</b>	<b>-440 523,32</b>	<b>7 991 110</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 875 724,50	972 144,81	-244 466,40	4 603 403
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
204	Subventions d'équipemet reçues	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations fonds divers et réserves	1 280 000,00	0,00	-650 000,00	630 000
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0
138	Autres subv. d'invest.non transférables	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
024	Produits des cessions	782 204,00	0,00	-600 000,00	182 204
45.2	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	394 002,66	0,00	0,00	394 002
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
<b>R001</b>	<b>Solde d'exécution positif reporté ou anticipé</b>	2 354 577,91	0,00	0,00	2 354 578
<b>Total</b>		<b>8 686 509,07</b>	<b>972 144,81</b>	<b>-1 494 466,40</b>	<b>8 164 187</b>

<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL</b>				
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
		<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
Dépenses	36 747 260,66	353 272,43	-1 445 112,34	35 655 421
Recettes	<b>32 212 438,84</b>	<b>-913 188,41</b>	<b>931 483,10</b>	32 230 734
<b>Résultat</b>	<b>-4 534 821,82</b>	<b>-1 266 460,84</b>	<b>2 376 595,44</b>	<b>-3 424 687</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
		<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
Dépenses	8 431 633,53	0,00	-440 523,32	7 991 110
Recettes	8 686 509,07	972 144,81	-1 494 466,40	8 164 187
<b>Résultat</b>	254 875,54	972 144,81	-1 053 943,08	173 077
<b>Résultat global prévisionnel</b>	<b>-4 279 946,28</b>	<b>-294 316,03</b>	<b>1 322 652,36</b>	<b>-3 251 610</b>

Tableau n°8 : Budget annexe « Golf » de 2023 corrigé par la chambre

<b>SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses d'exploitation</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
011	Charges à caractère général	458 026,33	63 041,47	-293 970,11	227 098
012	Charges de personnel	900 000,00	0,00	28 718,00	928 718
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0
65	Autres charges de gestion courantes	0,00	0,00	36 000,00	36 000
66	Charges financières	28 168,03	0,00	0,00	28 168
67	Charges exceptionnelles	0,00	11 176,81	0,00	11 177
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	0
69	Impôts sur les bénéficiaires assimilés	923,34	0,00	0,00	923
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	64 923,40	0,00	0,00	64 924
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
<b>D002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	<b>1 166 454,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 166 454</b>
<b>Total</b>		<b>2 618 495,51</b>	<b>74 218,28</b>	<b>-229 252,11</b>	<b>2 463 462</b>
<b>Recettes d'exploitation</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0
70	Produits services, domaines et ventes	1 470 000,00	0,00	-379 782,67	1 090 217
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00	0,00	10 800,00	50 800
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
<b>R002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>		<b>1 510 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-368 982,67</b>	<b>1 141 017</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	245 074,85	-11 176,81	40 000,00	273 898
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
OP	opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées	207 046,00	0,00	0,00	207 046
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
4581	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
<b>D001</b>	<b>Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé</b>	0,00	0,00	0,00	0
	<b>Total</b>	<b>452 120,85</b>	<b>-11 176,81</b>	<b>40 000,00</b>	<b>480 944</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations fonds divers et réserves	13 348,54	0,00	0,00	13 349
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0
165	Dépôts et cautionnement	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
4582	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	64 923,40	0,00	0,00	64 923
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
<b>R001</b>	<b>Solde d'exécution positif reporté ou anticipé</b>	0,00	0,00	0,00	0
	<b>Total</b>	<b>78 271,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>78 272</b>

<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET « GOLF »</b>				
<b>Section d'exploitation</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
		<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
Dépenses	2 618 495,51	74 218,28	-229 252,11	2 463 462
Recettes	1 510 000,00	0,00	-368 982,67	1 141 017
<b>Résultat</b>	<b>-1 108 495,51</b>	<b>-74 218,28</b>	<b>-139 730,56</b>	<b>-1 322 445</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
		<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
Dépenses	452 120,85	-11 176,81	40 000,00	480 944
Recettes	78 271,94	0,00	0,00	78 272
<b>Résultat</b>	<b>-373 848,91</b>	<b>11 176,81</b>	<b>-40 000,00</b>	<b>-402 672</b>
<b>Résultat global prévisionnel</b>	<b>-1 482 344,42</b>	<b>-63 041,47</b>	<b>-179 730,56</b>	<b>-1 725 117</b>

Tableau n°9 : Budget annexe « Port de plaisance » corrigé par la chambre

<b>SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses d'exploitation</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
011	Charges à caractère général	176 288,68	13 800,00	-60 137,00	129 952
012	Charges de personnel	176 841,53	550,00	-159 709,00	17 683
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0
65	Autres charges de gestion courantes	1 500,00	0,00	7 461,23	8 961
66	Charges financières	1 466,27	0,00	0,00	1 466
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	0
69	Impôts sur les bénéfices assimilés	0,00	0,00	0,00	0
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	41 703,28	0,00	21 110,20	62 813
042	Opér.ordre de transferts entre sections	12 446,82	0,00	0,00	12 447
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
<b>D002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	0,00	0,00	0,00	0
	<b>Total</b>	<b>410 246,58</b>	<b>14 350,00</b>	<b>-191 274,57</b>	<b>233 322</b>
<b>Recettes d'exploitation</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0
70	Produits services, domaines et ventes	734 614,11	0,00	-124 275,93	610 338
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
<b>R002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	0,00	0,00	0,00	0
	<b>Total</b>	<b>734 614,11</b>	<b>0,00</b>	<b>-124 275,93</b>	<b>610 338</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	38 000,00	0,00	-10 498,00	27 502
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
OP	opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations, fnds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées	47 758,30	0,00	0,00	47 758
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
4581	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
<b>D001</b>	<b>Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé</b>	0,00	0,00	0,00	0
	<b>Total</b>	<b>85 758,30</b>	<b>0,00</b>	<b>-10 498,00</b>	<b>75 260</b>
Recettes d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0
165	Dépôts et cautionnement	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
4582	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
021	Virement de la section de fonctionnement	41 703,28	0,00	21 110,20	62 813
040	Opér.ordre de transferts entre sections	12 446,82	0,00	0,00	12 447
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
<b>R001</b>	<b>Solde d'exécution positif reporté ou anticipé</b>	0,00	0,00	0,00	0
	<b>Total</b>	<b>54 150,10</b>	<b>0,00</b>	<b>21 110,20</b>	<b>75 260</b>

<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET « PORT DE PLAISANCE »</b>				
Section d'exploitation	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	410 246,58	14 350,00	-191 274,57	233 322
Recettes	734 614,11	0,00	-124 275,93	610 338
<b>Résultat</b>	<b>324 367,53</b>	<b>-14 350,00</b>	<b>66 998,64</b>	<b>377 016</b>
Section d'investissement	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	85 758,30	0,00	-10 498,00	75 260
Recettes	54 150,10	0,00	21 110,20	75 260
<b>Résultat</b>	<b>-31 608,20</b>	<b>0,00</b>	<b>31 608,20</b>	<b>0</b>
<b>Résultat global prévisionnel</b>	<b>292 759,33</b>	<b>-14 350,00</b>	<b>98 606,84</b>	<b>377 016</b>

Tableau n°10 : Budget annexe « Aérodrome » de 2023 corrigé par la chambre

<b>SECTION D'EXPLOITATION- VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses d'exploitation</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
011	Charges à caractère général	25 268,66	0,00	-23 969,00	1 300
012	Charges de personnel	90 981,74	0,00	0,00	90 981
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0
65	Autres charges de gestion courantes	0,00	0,00	0,00	0
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	0
69	Impôts sur les bénéfices assimilés	0,00	0,00	0,00	0
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	10 000,00	0,00	-10 000,00	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
<b>D002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	0,00	0,00	0,00	0
<b>Total</b>		<b>126 250,40</b>	<b>0,00</b>	<b>-33 969,00</b>	<b>92 281</b>
<b>Recettes d'exploitation</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0
70	Produits services, domaines et ventes	62 000,00	0,00	-12 797,00	49 203
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
<b>R002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	64 250,40	0,00	0,00	64 250
<b>Total</b>		<b>126 250,40</b>	<b>0,00</b>	<b>-12 797,00</b>	<b>113 453</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	-10 000,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
OP	opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations, fnds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip. et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
4581	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
<b>D001</b>	<b>Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé</b>	0,00	0,00	0,00	0
<b>Total</b>		<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-10 000,00</b>	<b>0</b>
Recettes d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0
165	Dépôts et cautionnement	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip. et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
4582	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
021	Virement de la section de fonctionnement	10 000,00	0,00	-10 000,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
<b>R001</b>	<b>Solde d'exécution positif reporté ou anticipé</b>	0,00	0,00	0,00	0
<b>Total</b>		<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-10 000,00</b>	<b>0</b>

BALANCE GENERALE DU BUDGET « AERODROME »				
Section d'exploitation	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	126 250,40	0,00	-33 969,00	92 281
Recettes	126 250,40	0,00	-12 797,00	113 453
<b>Résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 172,00</b>	<b>21 172</b>
Section d'investissement	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	10 000,00	0,00	-10 000,00	0
Recettes	10 000,00	0,00	-10 000,00	0
<b>Résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>
<b>Résultat global prévisionnel</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 172,00</b>	<b>21 172</b>